

CHAPITRE 1
ALGÉRIE

Céréales et oléoprotéagineux au Maghreb

**Pour un co-développement
de filières territorialisées**

JEAN-LOUIS RASTOIN ET EL HASSAN BENABDERRAZIK

Mai 2014



IPEMED

- INSTITUT DE PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE DU MONDE MÉDITERRANÉEN -



Algérie

Une agriculture sous fortes contraintes



LA FILIÈRE CÉRÉALES EN ALGÉRIE

Caractérisation de la filière

L'analyse de filière se fera d'aval en amont : consommation, puis segments de production (agriculture et transformation), commerce extérieur et enfin régulation¹. L'ouvrage le plus complet traitant de la filière blé en Algérie reste à ce jour celui qui a été élaboré dans le cadre du projet de recherche SEFCA Ciheam-Iamm/Afd (Bencharif *et al.*, 1996)

Consommation et bilan alimentaire

Les Algériens consacrent une part importante de leur budget à l'alimentation : 42% en moyenne en 2011 (contre 35% en Tunisie en 2005 et 17% en France en 2011). Comme dans tous les pays, cette part de l'alimentation régresse dans le temps en Algérie (45% en 2000) et on relève de notables différences entre les classes aisées (28%) et pauvres (54%), en 2011. Cette année-là, les dépenses alimentaires ont atteint 1875 milliards DA, soit environ 18 milliards € (ONS, 2013), ce qui représente 48 650 DA (486 €) par habitant.

Les produits à base de céréales représentaient, en 2000, 25% des dépenses alimentaires des ménages. Le blé dur demeure la base de l'alimentation en Algérie (semoule, principalement, et pâtes). On observe cependant une progression rapide du blé tendre (pain, biscuiterie, pâtisserie) avec l'occidentalisation du modèle de consommation. L'orge et le maïs sont destinés principalement à l'alimentation animale. Les disponibilités en céréales (ou consommation apparente théorique) s'élevaient en 2009 à 230 kg par habitant en Algérie (87% en blé) contre 206 en Tunisie et 175 au Maroc.

Tableau 1 : Bilan céréales, Algérie, 2009

PRODUIT	MILLIERS DE TONNES									DISPONIBILITÉ ALIMENTAIRE (KG/PERSONNE/AN)
	PRODUCTION	IMPORTATIONS	VARIATION DE STOCK	EXPORTATIONS	DISPONIBILITÉ INTÉRIEURE	ALIMENTS POUR ANIMAUX	SEMENCES	PERTES	ALIMENTATION	
BLÉ	2 953	5 757	-500	37	8 173	225	153	607	6 988	200
MAÏS	1	2 019	-	-	2 020	1 400	-	140	480	14
ORGE	2 203	131	-850	1	1 484	718	92	139	501	14
AVOINE	96	-	-	-	96	83	8	5	-	-
RIZ (ÉQ. BLANCHI)	-	74	-	-	74	1	-	-	73	2
CÉRÉALES (TOTAL)	5 253	7 986	-1 350	38	11 852	2 430	253	890	8 044	230

FAOSTAT | © OAA DIVISION DE LA STATISTIQUE 2013 | 11 AOÛT 2013

1 - Pour une présentation méthodologique de l'analyse de filières agroalimentaires, cf. Rastoin et Ghersi, 2010



La « transition alimentaire » marquée par une baisse (cependant lente) de la consommation de céréales au profit des produits animaux, de sucre et de corps gras s'observe en Algérie comme dans tout le Maghreb (Mekhancha-Dahel, 2005), expliquant en partie la montée rapide des maladies chroniques d'origine alimentaire (Hadj-Lakehal, 2013). Au sein des céréales, on observe une prépondérance de la semoule (38% des achats de produits céréaliers en 2000) et du pain (30%), les produits industriels (couscous, pâtes, biscuits et pâtisserie, 21%) sont en hausse et la farine (11%) en déclin (ONS, 2002).

Production agricole

Les céréales, socle historique de la diète méditerranéenne, occupent encore aujourd'hui une place prépondérante à la fois dans la production agricole et agroalimentaire de l'Algérie et dans la consommation alimentaire des ménages, comme nous venons de le voir.

Les céréales occupent environ 2,9 millions d'ha (moyenne 2000-2012), soit près de 35% des terres arables (23% en moyenne 2009-2011, mais avec des écarts importants : 14% en 2000, 42% en 2009, du fait de la pratique de la jachère). Leur production est pluviale (moins de 3% en irrigué) et majoritairement localisée en zone humide et sub-humide, dans le nord du pays. Les céréales concernent environ 590 000 producteurs (58% des exploitants agricoles). En Algérie, les exploitants agricoles (tous produits confondus, tableau 2) sont majoritairement petits avec 717 000 exploitations de moins de 10 ha, soit 70% et 230 000 entre 10 et 50 ha, soit 23%. Les grands agriculteurs (20 000, soit 2%) occupent près du quart de la SAU (MADR, 2003). On peut estimer que la moitié de la production de céréales en Algérie est réalisée par des exploitations de taille modeste (moins de 50 ha).

Tableau 2 : Répartition des exploitations agricoles en Algérie, 2001

Classe SAU (ha)	EXPLOITATIONS		SUPERFICIE		TAILLE MOYENNE (ha)
	Nombre	%	ha	%	
<10 ha	717 155	70,0%	2 155 703	25,2%	3,0
10 – 50 ha	231 110	22,6%	4 471 437	52,3%	19,3
> 50 ha	19 599	1,9%	1 921 539	22,5%	98,0
S/Total	967 864	94,5%	8 548 679	100,0%	8,8
Hors sol	55 935	5,5%			–
TOTAL	1 023 799	100%	8 548 679		8,3

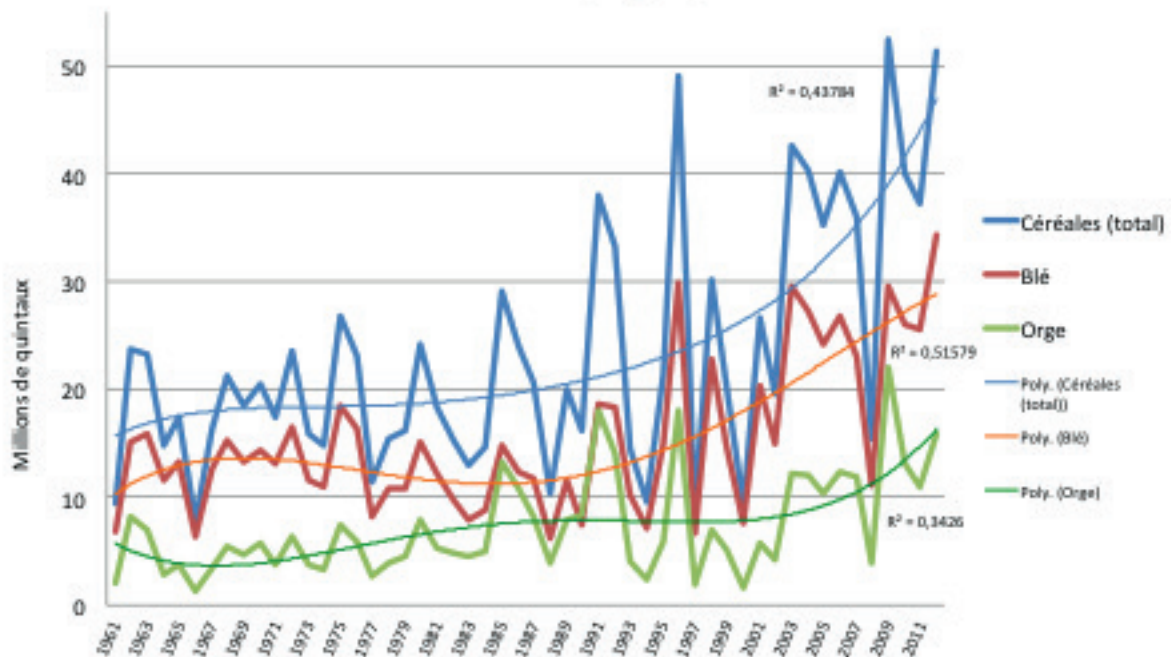
SOURCE : MADR, 2003, RECENSEMENT GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE 2001, ALGER

La production de céréales en Algérie est marquée par une forte irrégularité, elle-même conditionnée par les aléas climatiques (graphique 1). Ainsi, sur les 40 dernières années, on enregistre un écart de 1 à 5 entre une année calamiteuse (9,7 millions de q en 1994) et une année d'abondance (52,5 millions de q en 2009) (graphique 1). Cependant, les progrès technico-économiques, s'ils ne parviennent pas à stabiliser la production du secteur, ont per-



mis de l'augmenter significativement : la moyenne décennale a ainsi presque doublé entre 1981-90 (18,2 millions de q) et 2001-2010 (34,9 millions de q), avec une progression régulière qui a permis d'accompagner la progression démographique (de 19 à 38 millions d'habitants entre 1980 et 2012).

Graphique 1 : Production de céréales, Algérie, 1961 - 2012



SOURCE : FAOSTAT, 2013

La production moyenne de céréales des 5 dernières années (2008 à 2012), qui a légèrement dépassé 32 millions de quintaux selon la Faostat, se répartit de la façon suivante :

- Blé, 19 millions de q (60%)
- Orge, 13 millions de q (40%)

La production de blé se répartit entre blé dur (70% en 2012) et blé tendre (30%), avec une importante variabilité interannuelle. Le blé dur reste ainsi la céréale prépondérante en Algérie. Généralement bien adapté aux conditions locales, sa production progresse au même rythme que celle du blé tendre (+ 47% entre les moyennes quinquennales 2000-2004 et 2008-2012), contre + 84% pour l'orge, qui reste plus importante que le blé tendre, à plus de 13 millions de quintaux en 2008-2012, contre 8 pour le blé tendre et 19 pour le blé dur.

En dépit d'indéniables progrès, les rendements céréaliers demeurent faibles et très irréguliers : 13,5 q/ha pour le blé en moyenne sur 2001-2010 (le blé dur, mieux adapté aux conditions agro-climatiques locales bénéficie de rendements sensiblement supérieurs à ceux du blé tendre) et 13,2 pour l'orge, ce qui se situe loin derrière la productivité des pays méditerranéens de l'Europe et s'explique à la fois par des causes naturelles (sol et climat), techniques (semences, pratiques culturales) et humaine (organisation et formation des producteurs). On note par ailleurs en Algérie une forte « régionalisation » des conditions de production et donc des niveaux de récolte contrastés d'Est en Ouest, la même année.



Graphique 2 : Production de blés, Algérie, 2000 - 2012



SOURCE : MADR, ALGER, 2013 (NON PUBLIÉ)

La collecte de céréales en Algérie est très fluctuante et faible². Elle représente, pour le blé dur en moyenne 46% de la production estimée entre 2000 et 2008, avec un minimum de 19% (en 2007) et un maximum de 52%. Pour le blé tendre, les chiffres sont respectivement de 48% (moyenne), 14% (minimum en 2005) et 63% (maximum en 2000). Pour l'orge : 13% (moyenne), 2% (minimum, 2000, 2001, 2005) et 16% (maximum, 2004) (Merabet, 2011, d'après ITGC). Ces taux traduisent plusieurs phénomènes : les imprécisions sur l'évaluation de la production, l'importance de l'autoconsommation (humaine ou animale) en zones rurales, l'ampleur des pertes au champ et post-récolte, l'attitude opportuniste des producteurs en fonction du prix sur les marchés parallèles.

Le ministère de l'Agriculture algérien, dans le cadre du programme « Renouveau agricole et rural », lancé en 2010 (MADR, 2010) a retenu pour le quinquennat 2015-2019 des objectifs ambitieux, que l'on présente sous une forme synthétique dans le tableau suivant.

Le tableau 3 montre le potentiel existant pour la production nationale de blé dur, potentiel qui pourrait permettre à l'Algérie de se rapprocher d'ici 2020 de l'autosuffisance, alors que dans la meilleure des hypothèses, il serait nécessaire d'importer, à l'horizon 2020, 70% des besoins du pays en blé tendre. Si le programme de Renouveau agricole parvient à atteindre ses objectifs en termes de production pour le blé dur et le blé tendre, l'Algérie pourrait connaître une transition très attendue vers une plus grande sécurité alimentaire en assurant plus de 50% de ses besoins par la production locale.

2- Selon le directeur général de l'OAIC, à mi-juillet 2013, c'est-à-dire en fin de campagne, 16 millions de quintaux de céréales avaient été collectés en Algérie (Horizons, Alger, 22 juillet 2013), ce qui représente à peine le tiers (abstraction faite de la fraction structurellement hors collecte) de la récolte 2012/2013 estimée à 49 M. q



Tableau 3 : Projections 2019 des ressources en blés, Algérie

Ressources	DISPONIBILITÉS 2012			BESOINS 2019				
	kg/habitant	Totales (M. q)	%	kg/habitant	Totaux (M. q) HB	%	Totaux (M. q) HH	%
Population	38 482			43 232				
BLÉ DUR								
Production nationale	63	24,1	60%		29,0	64%	45,0	99%
Importations	41	15,8	40%		16,4	36%	0,4	1%
TOTAL	104	39,9	100%	105	45,4	100%	45,4	100%
BLÉ TENDRE								
Production nationale	27	10,5	18%		15,0	23%	19,0	29%
Importations	124	47,6	82%		50,4	77%	46,4	71%
TOTAL	151	58,1	100%	151	65,4	100%	65,4	100%
BLÉ DUR + BLÉ TENDRE								
Production nationale	90	34,6	35%		44,0	40%	64,0	58%
Importations	165	63,4	65%		66,8	60%	46,8	42%
TOTAL	255	98,0	100%	256	110,8	100%	110,8	100%

HB : BASE DES PROJECTIONS DE LA PRODUCTION, 2000-2012 / HH : BASE DES PROJECTIONS, 2009-2012 / IMPORTATIONS SOLDE
SOURCE : ADAPTÉ DE MADR, ALGER, 2013, NON PUBLIÉ

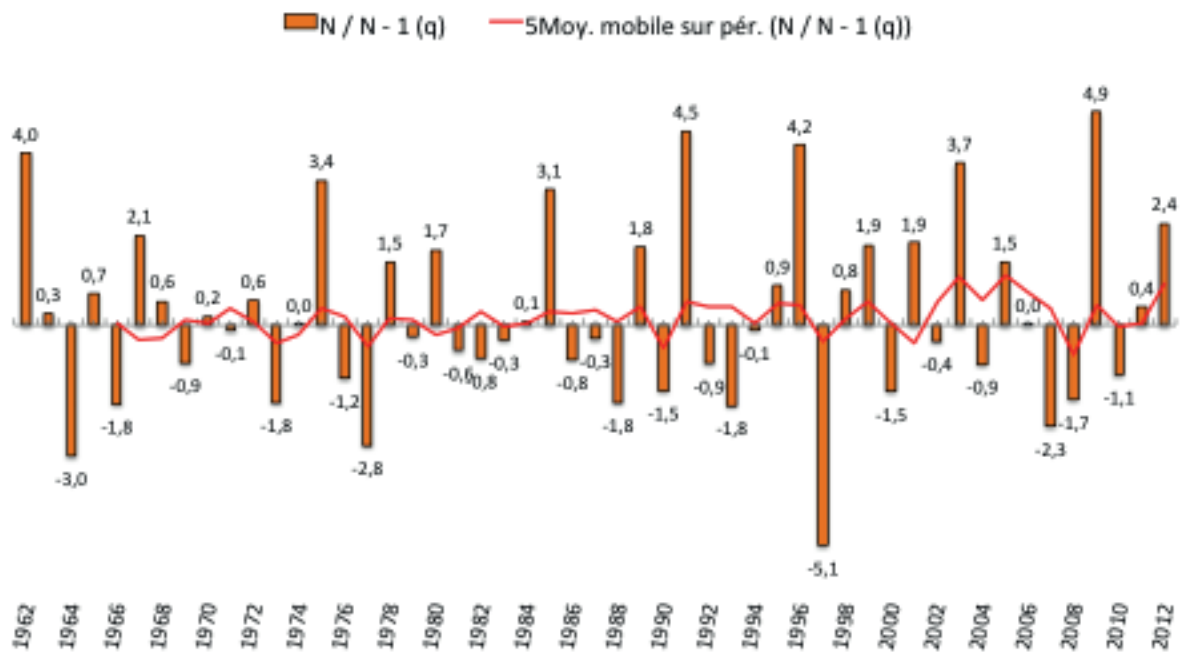
Les prévisions de productions agricoles « pluviales » sont toutefois très soumises aux aléas climatiques dans toute la zone méditerranéenne. Dans le cas du plan de Renouveau agricole de l'Algérie, elles sont par ailleurs fondées sur un développement accéléré à la fois des surfaces et des rendements céréaliers qui ne sont pas visibles dans les séries chronologiques : les superficies emblavées sont passées de 2,1 millions d'ha en moyenne décennale 1971-80, à 1,7 million dans les années 2000 et seulement 1,3 million d'ha en moyenne récente (2008-2012) ; et si les rendements se sont fortement accrus depuis 50 ans, les données des années 2000 accusent un ralentissement des progrès (la moyenne mobile sur 5 ans est orientée à la baisse dans la période la plus récente, après un début de décennie 2000 en forte hausse).

Bien entendu, une politique très volontariste³ peut permettre d'enranger des avancées tant en termes de surfaces que de rendements, sous condition que les aléas climatiques soient atténués par l'irrigation (d'où un ambitieux programme de construction de barrages en zone de plateau en cours de réalisation), que les capacités d'organisation et de formation professionnelles soient améliorées et que les prix relatifs des produits agricoles soient favorables aux céréales. Les autres paramètres, en particulier d'ordre technique et financier sont plus facilement maîtrisables.

3 - Ce qui est le cas du programme national de développement agricole et rural (PNDAR) lancé en 2000 et relayé par le programme de Renouveau agricole et rural en 2010, qui outre la garantie des prix à la production dispose de mesures de subvention du prix des intrants et de la mécanisation et des crédits de campagne à faible taux. Ces plans successifs ont été dotés de fonds considérables (plusieurs milliards d'euros), pour des résultats mitigés (Chabane, 2013).



Graphique 3 : Évolution des rendements du blé, Algérie



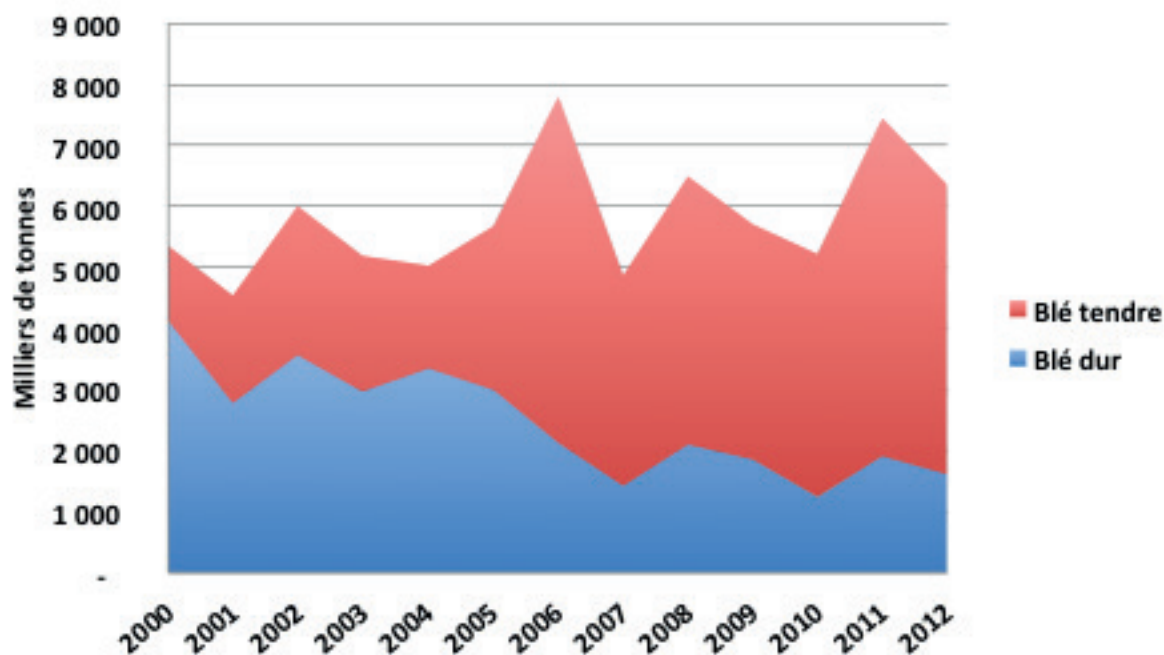
SOURCE : DONNÉES FAOSTAT, 2013

Commerce extérieur

L'écart important entre le niveau actuel de la consommation et celui de la production nationale conduit l'Algérie à importer de grosses quantités de céréales : 11 millions de tonnes en 2011, dont 68% de blé, 29% de maïs et 3% d'orge (ces deux derniers à destination d'alimentation animale). Pour le blé, il s'est agi en moyenne de 5,8 millions de tonnes par an entre 2000 et 2012, là encore avec d'importantes fluctuations en fonction de la pluviométrie locale (4,5 millions t en 2001 et 7,8 millions en 2006). Sur ce total, le blé tendre a représenté 56% et le blé dur 44%. Les importations de blé tendre sont régulièrement plus importantes du fait de l'évolution de la consommation et de la collecte localement (graphique 5).



Graphique 4 : Importations de blés - Algérie : inversion BD / BT



SOURCE : UN, COMTRADE, 2013

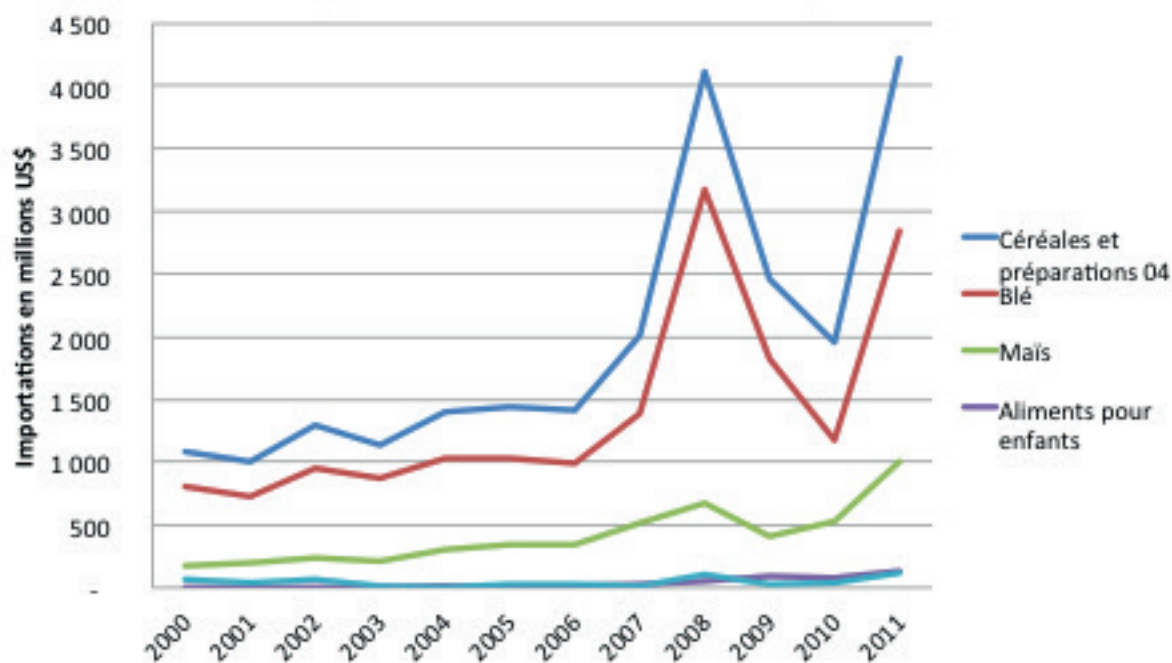
Le taux de couverture en blés par les importations s'établit à 74% sur la période 2005-2009, pour des besoins nationaux de 7,6 millions de t. Le déficit concerne beaucoup plus le blé tendre que le blé dur. Pour l'orge, les besoins en importation sont beaucoup plus faibles, de l'ordre de 15%. Par contre, la quasi-totalité des disponibilités intérieures en maïs provient de l'importation. Enfin, on constate une croissance rapide des importations de produits dérivés des céréales, notamment les aliments pour enfants (tonnages multipliés par 21 entre 2000 et 2011) et les céréales pour petit déjeuner (x 24).

L'Algérie est donc confrontée à un problème de dépendance extérieure qui s'accompagne de lourdes factures et de fortes incertitudes en raison de la volatilité des marchés. Le prix du blé dur à l'importation pour l'Algérie est ainsi passé de 156 USD/t en 2000 à 691 USD/t en 2008 et 464 USD/t en 2011. Pour le blé tendre, les chiffres sont respectivement de 129 USD/t (2000), 393 (2008) et 354 (2011) (Comtrade, 2013). En conséquence, le coût des importations de céréales et dérivés a presque quadruplé depuis 2000 pour dépasser 4,2 milliards de dollars en 2011, dont 68% pour le blé (x3,5), 24% pour le maïs (x 5,7) et 3% pour les aliments pour enfants (x 52) ainsi que pour l'orge (x 1,7) (graphique 6).

Les cinq premiers fournisseurs de céréales-grains de l'Algérie assuraient 79% des importations en 2012. Il s'agissait de la France (33%), de l'Argentine (27%), du Canada (12%), des États-Unis (3%) et du Brésil (3%). Pour les quatre premiers pays, il s'agit de blés principalement, pour le Brésil de maïs. En raison du régime politique des importations (monopole de l'office des céréales, cf. infra), les fournisseurs sont sélectionnés sur appel d'offres au « mieux-disant » et varient donc d'une année à l'autre. La France est en première position depuis 2003, avec une part de marché qui a atteint 55% en 2011.



Graphique 5 : Importations de céréales et dérivés, Algérie



SOURCE : DONNÉES FAOSTAT, 2013)

La balance commerciale de l'Algérie est globalement excédentaire, grâce aux devises pétrolières (tableau 4). Cependant, le solde s'amenuise du fait de la croissance rapide des importations qui ont été multipliées par 5,1 entre 2000 et 2011 alors que les exportations ne l'ont été que par 3,3. La balance agricole et alimentaire est lourdement déficitaire (- 11 milliards de dollars en 2011, soit 4 fois plus qu'en 2000). Les céréales et dérivés constituent de loin le premier poste des importations agricoles algériennes (37% en 2011), suivies par les produits laitiers (13%), le sucre (10%), les huiles (8%) et les fruits et légumes (7%). On note une dynamique à l'exportation pour le sucre (à près de 270 millions USD) grâce à la création d'une raffinerie à Bejaia par le groupe Cevital au début des années 2000. Aucun autre produit ne franchit la barre des 50 millions de dollars exportés.



Tableau 4 : Commerce extérieur agricole et agroalimentaire de l'Algérie

Produits	2011 (M. USD)			2011 (RÉPARTITION)			ÉVOLUTION 2000 – 2011 (x)		
	Import	Export	SOLDE	Import	Export	SOLDE	Import	Export	SOLDE
Commerce total	47 247	73 489	26 242				5,1	3,3	2,0
Produits agricoles et alimentaires *	11 489	377	-11 112	100%	100%	-100%	4,1	8,0	4,0
Céréales et préparations	4 216	4	-4 213	37%	1%	-38%	3,9	3 549,0	3,9
Produits laitiers et oeufs	1 544	1	-1 543	13%	0%	-14%	3,6	1 026,0	3,6
Sucre et miel	1 163	268	-895	10%	71%	-8%	5,2	6 699,4	4,0
Huiles animales et végétales	976	12	-964	8%	3%	-9%	5,6	2,2	5,7
Fruits et légumes	841	37	-804	7%	10%	-7%	4,3	2,2	4,5
Nourriture pour animaux	539	0	-538	5%	0%	-5%	6,1	2,6	6,1
Café, thé, cacao, épices	473	1	-472	4%	0%	-4%	3,2	14,4	3,2
Boissons et tabacs	337	28	-309	3%	7%	-3%	9,2	3,1	11,2
Préparations alimentaires diverses	267	1	-267	2%	0%	-2%	2,1	13,2	2,1
Viande et préparations	167	0	-167	1%	0%	-2%	4,7	4,6	4,7
Matières brutes	122	0	-121	1%	0%	-1%	3,4	0,5	3,5
Graines oléagineuses	42	-	-42	0%	0%	0%	14,1		14,1

SOURCES : FAOSTAT | © OAA DIVISION DE LA STATISTIQUE 2013 | 03 NOVEMBRE 2013 ET * OMC, 2013



Collecte des céréales

La collecte des céréales est assurée en Algérie par deux types d'opérateurs : public, l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) ou privés (négociants ou transformateurs). Ces agents remplissent un rôle hautement stratégique, car de leur efficacité va dépendre la constitution de stocks et donc la sécurité alimentaire nationale.

L'OAIC contrôle environ 80% du marché algérien des céréales. Il dispose d'un vaste et puissant réseau pour assurer la collecte, le stockage et la distribution de céréales et légumes secs :

- 41 coopératives de céréales et légumes secs (CCLS), qui assurent la quasi-totalité de la collecte de la récolte nationale, à travers 600 points
- 5 unions de coopératives agricoles (UCA) pour les produits importés qui sont ensuite acheminés vers les CCLS et les autres clients nationaux
- Une filiale de transport (STG), avec 710 wagons (en partenariat avec la SNTF) et une flotte de 900 camions
- Une union des coopératives agricoles (UCC), chargée des approvisionnements en intrants agricoles, de la mécanisation (parc de 260 tracteurs, 1200 moissonneuses-batteuses et 4800 semoirs) et de la logistique pour les CCLS
- Une filiale de production de semences (UCASAP) dotée de 58 stations de multiplication et d'une capacité d'usinage, de traitement et de conditionnement de 3 millions de quintaux de semences

La capacité de stockage de l'OAIC est de 28 millions de q dont 18,5 millions de silos portuaires et continentaux. Cette capacité est considérée comme insuffisante et un programme de développement a été lancé en janvier 2013 prévoyant la construction de 39 silos d'une capacité totale de 8,2 millions de quintaux.

Depuis la crise des marchés de 2008, l'OAIC a vu ses prérogatives renforcées et les opérateurs privés sont marginalisés (cf. infra, régulation de la filière).

Transformation industrielle et distribution

L'industrie des céréales est de loin la première branche de l'industrie agroalimentaire algérienne. Elle a connu, depuis une vingtaine d'années, un ample mouvement de libéralisation (Bencharif *et al.*, 1996) qui place aujourd'hui le secteur privé largement devant les entreprises publiques (ERIAD⁴), avec 80% des capacités de trituration et la quasi-totalité de la 2^e transformation.

Cette industrie comporte les activités suivantes :

- Minoteries et semouleries
- Pâtes alimentaires et couscous

4- Les 5 ERIAD (entreprises régionales des industries céréalières et dérivés d'Alger, Constantine, Sétif, Sidi Bel Abbes et Tiaret), créées en 1987 par démantèlement de l'entreprise nationale SN SEMPAC sont des entreprises publiques économiques relevant du fonds CEGRO de la Société Générale de Participations (SGP) de l'Etat algérien.



- Boulangeries
- Biscuiteries
- Aliments pour enfants

LA PREMIÈRE TRANSFORMATION comporte 338 minoteries (dont 18 au sein des ERIAD qui assurent 18% de la production de farine) et 167 semouleries (dont 18 dans les ERIAD, avec 17% de la semoule produite). La capacité totale de trituration est de 10 millions de quintaux/an, utilisée à 55% dans le secteur privé et 45% dans le secteur public, ce qui grève la rentabilité et la compétitivité des unités industrielles.

Les entreprises sont « territorialisées » en 4 grandes régions :

- Ouest, avec les minoteries des frères Achouri (siège à Oran, capacité de trituration de 10 000 q/jour) et le groupe Metidji (siège à Mostaganem, Comptoir du Maghreb, Grands Moulins du Dahra, Moulins de Sig et Amidonnerie de Maghnia, capacité de 12 000 q/jour)
- Est, avec le groupe congloméral Benhamadi (Bordj Bou Arreridj, minoterie, semoulerie, 17 000 q/j) et le groupe Benamor (Guelma, semoulerie, pâtes alimentaires et couscous, conserves, capacité de 4 000 q/j)
- Centre, avec la filiale Agro du groupe diversifié Sim (Blida, semoulerie, minoterie, pâtes alimentaires, couscous, aliments du bétail, capacité 25 000 q/j) et le groupe Moula (Blida, Moulins l'Epi d'Or, 13 000 q/j) et le groupe Labelle (Alger, minoterie et semoulerie, 9 000 q/j)
- Sud, avec le groupe GM Sud (Grands Moulins du Sud, Biskra, meunerie et semoulerie, 9 000 q/j)

LA DEUXIÈME TRANSFORMATION (pâtes alimentaires, couscous, biscuiterie) présente dans la plupart des grands groupes mentionnés ci-dessus compterait aussi environ 250 PME (Djermoun, 2009). Sa rentabilité est bien plus élevée que celle de la minoterie-semoulerie.

À signaler également le secteur en croissance des aliments pour enfants.

LA BOULANGERIE demeure un secteur très artisanal, avec environ 12 000 établissements. La fédération nationale des boulangers (FNB) affiliée à l'UG-CAA constitue un lobby influant en Algérie comme dans tout le Maghreb en raison du caractère symbolique du pain. La première boulangerie industrielle est en cours de construction sur le site de l'ERAD Corso (contrôlé par le groupe Benamor), dans la banlieue d'Alger dans le cadre d'un partenariat entre le groupe Benamor et l'équipementier français Mecatherm.

LA DISTRIBUTION DE PRODUITS ALIMENTAIRES est en mutation, avec l'arrivée des hypermarchés dans la périphérie des grands centres urbains. La grande distribution en Algérie est aujourd'hui assurée essentiellement par des opérateurs nationaux tels que le groupe Blanky (leader, enseignes Carrefour et Promy), Cevital (enseignes Numidis, Uno), le groupe Arcofina (Ardis), et la Société des Centres Commerciaux d'Algérie (SCCA) qui exploite le centre commercial de Bab Ezzouar. Le groupe Carrefour qui s'était installé en 2006 à Alger, s'est retiré en 2009. Une nouvelle implantation serait à l'étude à Sétif, en partenariat avec Cevital et Sonae Sierra. Une majorité d'acheteurs reste cependant fidèle au commerce de proximité en raison du lien social créé et de prix inférieurs à la GD. Le commerce alimentaire de détail porterait



plus de 200 000 établissements (100 000 épiceries), dont 99% appartenant à des personnes physiques. Les GMS sont au nombre de 2865 à fin octobre 2012 dont 2469 supérettes (120-500 m²), 347 supermarchés (500-2500 m²) et 49 hypermarchés (> 2500 m²) (Abdellaoui, 2012).

Régulation de la filière céréales

Après l'indépendance de 1962, l'Algérie s'est engagée dans la voie d'une économie centralement planifiée conduisant à un contrôle généralisé des prix et des marges dans tout le secteur productif et distributif, avec pour objectif d'assurer un accès pour tous aux biens et services de base.

Dans le secteur alimentaire, cette politique a conduit à la création, pour chaque groupe de produits, d'entreprises nationales dont l'ENIAL pour les céréales et l'ENCG pour les corps gras. Après les lois de libéralisation de l'économie des années 1980, toutes les entreprises publiques du secteur agroalimentaire ont été partiellement ou totalement privatisées, mais une réglementation (fixation) des prix au consommateur a été maintenue pour le lait pasteurisé, la farine de panification et le pain, les semoules de blé dur, l'eau potable et un mécanisme de plafonnement des prix et des marges pour le sucre blanc et l'huile alimentaire raffinée ordinaire.

Malgré un pas fait en direction de la libéralisation économique à partir de 1980, avec notamment la privatisation des secteurs agricole et agroindustriel, la filière céréales demeure largement administrée, à tous ses maillons, par les pouvoirs publics à travers l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) et le ministère du Commerce (contrôle des prix et des marges industrielles et commerciales).

L'OAIC est un EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial) créé en 1962 qui assure une mission de service public de :

- Régulation du marché des céréales (collecte, vente, importation et stockage, y compris des semences) ;
- Encadrement et appui au développement de la filière céréalière (innovations technologiques, valorisation et élaboration de stratégies) ;
- Intermédiation économique par le biais de la fixation de prix dans la filière.

Pour réaliser ses missions, l'OAIC dispose d'un quasi-monopole sur l'achat (local et extérieur) et la vente des céréales en Algérie et d'un dispositif de fixation de prix à tous les stades de la filière : production, collecte, rétrocession, transformation, transport et consommation. Il reçoit à cette fin des fonds du Trésor public qui permettent de subventionner des opérations de « vente à perte » en raison du décalage entre les prix perçus et les coûts réels. Ainsi, la plus grande partie des frais de logistique et de stockage des céréales est à la charge de l'État.



En amont de la filière, il existe un prix minimal garanti à la production (PMGP)⁵ pour les céréaliculteurs. Ce prix est très supérieur à celui du marché international (+ 40% pour le blé dur en 2013). Le PMGP peut faire l'objet d'une bonification ou réfaction selon sa qualité. Toutefois cet ajustement n'a pas subi de modification depuis 30 ans et n'est donc pas incitatif, ce qui pose des problèmes aux industriels en termes de qualité et de coût des produits transformés. Les prix de la matière première sont compensés pour les industriels, puis fixés au stade de la première transformation pour la vente aux fabricants de la deuxième transformation (tableau 5).

Tableau 5 : Prix à la production et à la trituration des céréales en Algérie, 2013 (DA/q)

CÉRÉALE	PRIX À LA PRODUCTION	PRIX DE CESSION AUX INDUSTRIELS	COMPENSATION
Blé dur	4500	2280	49%
Blé tendre	3500	1285	63%
Orge	2500	1550	38%

SOURCE : MINISTÈRE DU COMMERCE, 2010, NOS ENTRETIENS SGP ET OAIC, 2013

Les prix des semoules et de la farine « courante » (tableau 6) sont également fixés par l'État (ministère du Commerce) à des niveaux qui évoluent peu et provoquent des tensions fréquentes entre les entreprises et les pouvoirs publics, ainsi que des refus d'application.

Tableau 6 : Prix à la commercialisation des dérivés des céréales en Algérie, 2013 (DA/q)

PRODUIT	SORTIE USINE	DÉTAILLANTS	CONSOMMATEURS
Semoule courante*	3 250	3 400	3 600
Semoule extra*	3 500	3 700	4 000
	BOULANGERS	DÉTAILLANTS	CONSOMMATEURS
Farine courante **	2 000	2 080	2 180

* DÉCRET DU 25/12/2007

** DÉCRET DU 13/04/1996

Le prix du couscous (ainsi que celui des pâtes et biscuits) est libre. Il atteint 120 DA/kg, ce qui laisse une marge de plus de 30% aux fabricants. Par contre le prix du pain est arrêté par le gouvernement (le couscous est préparé directement par les ménages à partir de la semoule, alors que le pain est acheté dans le commerce). Le prix est en 2013 (et depuis le 13/04/1996), pour la catégorie dite « pain normal » de 7,5 DA pour la baguette de 250 g (environ 7,5 centimes d'euros) et de 15 DA pour le pain de 500 g. Pour la catégorie

5 - Décret 88-153 (1988) relatif au soutien des prix agricoles à la production. Stable de 1995 à 2006, ce prix a été doublé pour les céréales à partir de la campagne 2007-2008 et maintenu ensuite malgré le reflux des prix internationaux.



« pain amélioré » les prix sont respectivement de 8,50 et 17 DA. Ce prix n'est guère respecté par les boulangers qui estiment que leurs coûts sont supérieurs et vendent la baguette « réglementée » jusqu'à 12 DA. Ce prix – très bas par rapport au pouvoir d'achat moyen des ménages – génère des gaspillages en alimentation humaine et des détournements vers l'alimentation animale. Les fraudes sont fréquentes tant pour la farine destinée à la fabrication de pain subventionné et utilisée pour des produits à prix libre (pain, biscuits, pâtisserie-viennoiserie) que pour les farines issues de meunerie dont le prix officiel est de 1500 DA/q et qui sont vendues aux éleveurs jusqu'à 3 et 4000 DA/q en hiver lorsque les stocks sont épuisés. À tous les échelons de la filière, le système de prix administrés entraîne en conséquence d'énormes coûts pour le budget de l'État⁶, sans pour autant assurer l'équité.

6 - Le soutien aux produits de base (alimentaires et hydrocarbures) représenterait, en 2013, 14% du budget de l'Etat algérien.



CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS

Synthèse du diagnostic de filière

LA CONSOMMATION DE CÉRÉALES EN ALGÉRIE représente 25% des dépenses alimentaires et 230 kg/an d'équivalent-grains, avec une prépondérance de la semoule de blé dur. On note toutefois un déclin de ce produit au profit des dérivés du blé tendre (pain et biscuits notamment). L'importance de la consommation fait du blé un produit stratégique du point de vue de la sécurité alimentaire, ce qui justifie les efforts considérables de l'État pour augmenter la production locale, à travers le PNDA (programme national de développement agricole) lancé au début des années 2000. Les céréales occupent 35% des terres arables (près de 3 millions d'ha cultivés par près de 600 000 producteurs), pour une récolte moyenne de 32 millions de quintaux entre 2008 et 2012, dont 60% de blé et 40% d'orge, soit un doublement entre les années 1980 et aujourd'hui. Ce progrès est principalement imputable aux rendements, avec toutefois de très gros écarts interannuels (pouvant aller de 1 à 5) du fait des conditions climatiques.

La croissance démographique et donc de la demande de céréales conduit à des importations massives représentant environ 75% des besoins nationaux (environ 6 millions de t par an dans les années 2000 et une facture de 4,2 milliards de dollars en 2012, soit près de 40% des importations agricoles). En 2012, la France était le premier fournisseur de l'Algérie en blé (33%), suivie de l'Argentine (27%) et du Canada (12%).

L'industrie des céréales est de loin la première branche de l'industrie agroalimentaire algérienne. Le secteur privé est aujourd'hui largement devant les entreprises publiques (ERIAD), avec 80% des capacités de trituration et la quasi-totalité de la 2^e transformation. Le groupe Sim est leader (25 000 q de capacité journalière de trituration), suivi du conglomérat Benhamadi, du groupe Metidji, de l'entreprise des frères Achouri, du groupe Moula et enfin des Grands Moulins du Sud et du groupe Benamor. Cette industrie est moderne, mais en surcapacité de production (taux d'utilisation de 55%). La deuxième transformation est dominée par les grandes entreprises citées ci-dessus et compterait en outre environ 250 PME. Des problèmes de qualité des produits sont récurrents dans l'industrie des céréales.

Le secteur de la boulangerie regroupe environ 12 000 établissements artisanaux fédérés dans un lobby influent. Le commerce de détail reste atomisé, mais la grande distribution devrait connaître un essor dans les années à venir du fait de l'urbanisation galopante.

La filière céréale est totalement administrée par un office d'État, l'OAIC, jusqu'au stade de la première transformation (trituration de grains) dans un objectif de maintien du prix de vente du pain et de la semoule à un très bas niveau (7,5 DA pour la baguette de 250 g, soit 7,5 cts d'euro). À cet effet, l'OAIC a le monopole de la collecte et de l'importation de céréales, et dispose d'un très important dispositif de coopératives et de logistique. Les prix garantis aux producteurs algériens sont largement supérieurs au cours international. Les prix de vente aux industriels sont fortement subventionnés (à



hauteur de 40 à 60% par rapport aux prix servis aux agriculteurs), ainsi que celui de la farine de blé tendre.

Au total, ce système se révèle très coûteux pour le budget de l'État et générateur de gaspillage de produits. Il permet en contrepartie d'assurer l'objectif de couverture universelle des besoins en céréales des consommateurs.

Le pilotage des filières agroalimentaires stratégiques (céréales, oléagineux, sucre et lait) en Algérie est à replacer dans le contexte socio-économique global avec 3 paramètres essentiels :

- Démographique, la population va passer de 39 millions d'habitants en 2013 à 50 en 2035 et 54 en 2050 ;
- Social : 10 millions d'emplois sont à créer à l'horizon 2020 pour résorber le chômage, particulièrement celui des jeunes qui atteint 35% en 2013 ;
- Économique : l'accroissement des revenus provoque une hausse de la demande nationale d'hydrocarbures, en conséquence, la capacité à exporter va s'amenuiser, d'où des difficultés à payer la facture des importations alimentaires.

RECOMMANDATIONS ET PROJET D'ACTION

L'OBJECTIF DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE au sens de la Fao (assurer un accès permanent pour tous à des aliments de qualité) (CSA, 2012) doit être maintenu, en Algérie comme dans tous les PSEM. Cependant, la stratégie pour y parvenir doit être redéfinie selon 4 axes (Rastoin *et al.*, 2012a):

- Une qualité des aliments fondée sur la diète méditerranéenne (droit à l'alimentation) ;
- Un développement de la production nationale privilégiant des filières agroalimentaires territorialisées, l'entrepreneuriat et la RSE (souveraineté alimentaire) ;
- Une réduction de la précarité alimentaire basée sur le ciblage des catégories sensibles de la population et la réduction de la pauvreté (économie sociale et solidaire) afin d'éviter des coûts budgétaires dispendieux ;
- La constitution d'un marché commun agricole maghrébin.

Qualité des aliments

La qualité des aliments se construit tout au long des filières. Elle nécessite l'établissement de normes de sûreté sanitaire et de qualité nutritionnelle, la mise en place d'un dispositif de contrôle (laboratoire d'analyse), d'incitations et de sanctions, une information claire et complète des consommateurs et un programme de formation à la fois des opérateurs des filières et des consommateurs. En matière de céréales, un tel dispositif existe en Algérie, mais il demande à être renforcé et opérationnalisé. Les problèmes qualitatifs sont surtout évoqués par les opérateurs en termes de technologie (faible qualité et mélange de variétés de blés compliquant la fabrication industrielle), mais encore très peu en termes d'impact sur la santé. Or, il devient de plus en plus évident que la question de la santé publique et du lien alimentation-santé constituera l'un des problèmes majeurs des sociétés humaines de demain.



Il s'agit d'un phénomène global et polysémique qui doit être décliné produit par produit.

Actions potentielles de coopération euro-algérienne et maghrébine :

- Préparation d'assises multi-acteurs sur l'alimentation, puis rédaction d'un livre blanc pour servir de base à une loi alimentaire ;
- Création d'un observatoire de la consommation et des comportements alimentaires ;
- Recherche sur les impacts positifs de la consommation de céréales et sur les pathologies induites (mycotoxicité, allergies au gluten) ;
- Recensement et caractérisation scientifique du patrimoine culinaire à base de produits céréaliers, avec une attention particulière pour le blé dur et l'orge qui sont menacés par les changements de modèles de consommation ;
- Création ou amélioration des normes de sûreté sanitaire et de qualité nutritionnelle des céréales et dérivés ;
- Renforcement des capacités du dispositif de contrôle et d'incitation à la qualité ;
- Préparation d'une charte sur l'information nutritionnelle et la filière de production, notamment en terme d'origine des composants alimentaires, pour l'étiquetage des produits et donc une meilleure visibilité pour le consommateur ;
- Création d'un label « Diète méditerranéenne » ;
- Lutte contre le gaspillage alimentaire par la formation et la mise en place de dispositifs de récupération de la nourriture non consommée ;
- Programme éducatif scolaire (primaire, secondaire, supérieur) et grand public (multimédias).

Souveraineté alimentaire et filières territorialisées

La souveraineté alimentaire signifie que chaque pays mobilise ses ressources naturelles, humaines, économiques et technologiques pour augmenter et améliorer qualitativement sa production d'aliments et réduire sa dépendance externe. À cette fin, le concept de filières territorialisées constitue un outil pertinent. En d'autres termes, un ancrage territorial des filières contribue à constituer un système alimentaire plus autonome et adapté aux ressources naturelles et culturelles régionales, à externalités positives en termes de développement local et donc d'activité et d'emploi. Le diagnostic précédent montre qu'à tous les maillons de la filière céréales des marges de progrès existent.

POUR LA PRODUCTION AGRICOLE (blés et orge principalement), le défi posé dans plusieurs plans successifs de développement est d'augmenter fortement les surfaces et les rendements en céréales. Ainsi, la stratégie du « Renouveau agricole et rural » lancée en 2010 vise une augmentation de la production de blé de 85%, avec, à l'horizon 2020, une quasi-autosuffisance en blé dur et une couverture des besoins nationaux en blé tendre à hauteur de 30%.



Actions potentielles de coopération euro-algérienne et maghrébine en agriculture :

- Renforcement des partenariats scientifiques dans la recherche et l'expérimentation variétale et sur les itinéraires techniques de production avec Inra-Algérie et INGC (agro-sylvo-pastoralisme, assolement céréales/légumineuses, résistance aux stress biotiques et abiotiques, gestion de l'eau, économie d'intrants et d'énergie fossile, intégrer les exigences environnementales) ;
- Mise en place d'une sous-filière de multiplication de semences ;
- Mise à niveau des coopératives d'approvisionnement en intrants et en mécanisation ;
- Restructuration du dispositif de conseil technico-économique aux agriculteurs ;
- Appui à l'organisation professionnelle (syndicalisme, coopérative, crédit, mutualité) aux différentes échelles de gouvernance : locale, régionale (wilayas), nationale ;
- Appui à la restructuration de l'enseignement agricole secondaire et supérieur et à la formation professionnelle (notamment conducteurs de machines agricoles, systèmes de production, gestion des exploitations) ;
- Création d'un observatoire des filières et des marchés⁷ ;
- Co-investissements dans la production agricole (location de terres, facilités de financement, incitations fiscales), en respectant les normes de la responsabilité sociale d'entreprise ;
- Co-investissements dans la réduction des pertes post-récolte, la collecte et le stockage (logistique et silos).

L'INDUSTRIE CÉRÉALIÈRE est un maillon essentiel de la filière, car elle se situe à l'interface entre l'agriculteur et le consommateur : le poids de la grande distribution restant modeste, le commerce alimentaire est trop atomisé pour peser sur les stratégies des industriels. Ces derniers, à actionnariat familial déclarent ne pas être intéressés par des *joint ventures* avec des entreprises européennes, ce qui peut paraître contradictoire avec une analyse des lourdes contraintes managériales et financières du secteur administré. Par contre, une sécurisation des approvisionnements extérieurs au meilleur rapport qualité/prix constitue une demande, car l'Algérie sera toujours importatrice nette de céréales. Il existe cependant un tissu de PME dans la seconde transformation qui est susceptible de rechercher des partenariats financiers étrangers (à cet égard des assouplissements de la loi 49/51 relative aux investissements étrangers semble possible sous réserve de justifier auprès du CPE un transfert de technologie et/ou de compétences).

Actions potentielles de coopération euro-algérienne et maghrébine dans les IAA :

- Appui au processus de libéralisation du marché des céréales et à une transition de l'Office des céréales vers une organisation interprofessionnelle de filière ;
- Contrats d'approvisionnement en grains et constitution de stocks stratégiques ;

7 - Le principe de la création d'un « système d'information sur les marchés agricoles » (schéma AMIS issu du G20 de 2009) a été retenu dans le cadre de la première réunion des ministres de l'agriculture du Dialogue 5 + 5, tenue à Alger le 27 novembre 2013.



- Co-investissements dans la collecte et le stockage (logistique et silos, notamment portuaires) ;
- Partenariat dans la fabrication de levures boulangères (en discussion avec le groupe français Lesaffre, leader mondial) ;
- Partenariat et co-localisation de PME de transformation, appui aux porteurs de projets – notamment jeunes – issus de l’émigration (Technopôles, clusters, associations telles que <http://www.aidons.eu>);
- R&D : développement de nouveaux produits à base de blé dur ou d’orge et industrialisation de la fabrication de produits traditionnels de Méditerranée, valorisation des co-produits, gestion et recyclage des déchets, réduction de l’impact environnemental, éco-conception des ateliers de fabrication.

LES CIRCUITS COMMERCIAUX sont encore artisanaux, mais on assiste à une croissance rapide des GMS qui accompagne l’émergence d’une classe moyenne à pouvoir d’achat. Dans ce contexte à forte créativité, de nouvelles formules de vente sont appelées à se développer, avec des opportunités d’entrepreneuriat.

Actions potentielles de coopération euro-algérienne et maghrébine dans les services liés à la filière céréalière :

- Création d’une école de boulangerie à Blida (la SGP-CEGRO dispose d’une dotation sous forme d’emprunt non remboursable à cet effet) ;
- Création d’une association de défense et de promotion des produits céréaliers traditionnels (blé dur et orge) ;
- Mise au point et vente directe de produits traditionnels artisanaux fabriqués à la ferme (pains, galettes, couscous, etc.) ;
- Création d’unités d’éco-tourisme liées aux terroirs céréaliers.

Réduction de la précarité alimentaire

Les experts s’accordent aujourd’hui pour indiquer que le niveau de sécurité alimentaire des ménages est fortement corrélé avec les revenus et l’éducation. En conséquence, c’est sur ces paramètres qu’il faut agir pour réduire la précarité alimentaire.

Actions potentielles de coopération euro-algérienne et maghrébine dans la réduction de la précarité alimentaire :

- Conception d’un système d’aide ciblée aux achats alimentaires des catégories les plus pauvres de la population ;
- Appui aux associations et ONG de développement local ;
- Extension du programme ENPARD de l’UE ;
- Programmes de formation à l’ESS.



LA FILIÈRE DES OLÉOPROTÉAGINEUX EN ALGÉRIE

Caractérisation de la filière

L'analyse de la filière se fera d'aval en amont : consommation, puis segments de production (agriculture et transformation), commerce extérieur et enfin régulation⁸.

La filière des oléoprotéagineux comprend uniquement les graines oléagineuses, à l'exclusion de l'olive et de l'huile d'olive.

Consommation et bilan alimentaire

En 2009, la consommation d'huiles végétales s'établissait à un peu plus de 12 kg/personne en Algérie (contre 17 kg en Tunisie et 12 au Maroc). L'huile d'olive, produit traditionnel ne représente que 13% de cette consommation. Elle est largement supplantée aujourd'hui par l'huile de soja (49%), de tournesol (13%), de colza (7%) et d'arachide (5%). À l'exception de l'huile d'olive, les huiles sont importées (tableau 6). Au total, le marché intérieur représenterait environ 430 000 t.

Tableau 7 : Bilan des huiles végétales, Algérie, 2009

PRODUIT	MILLIERS DE TONNES							DISPONIBILITÉ ALIMENTAIRE (KG/PERSONNE/AN)
	PRODUCTION	IMPORTATIONS	VARIATION DE STOCK	EXPORTATIONS	DISPONIBILITÉ INTÉRIEURE	AUTRES UTILISATIONS	ALIMENTATION	
Huile de soja		391	-150	33	208		208	6,0
Huile d'olive	54	1	0	0	54	0	54	1,6
Huile de tournesol	1	151	-110	0	41		41	1,2
Huile de colza et moutarde	11	5	10	0	27	0	27	0,8
Huile d'arachide	22	0	0	0	22		22	0,6
Huile de palme		52	0	7	45	36	9	0,3
Huiles végétales (Total)	89	667	-250	41	465	38	427	12,2

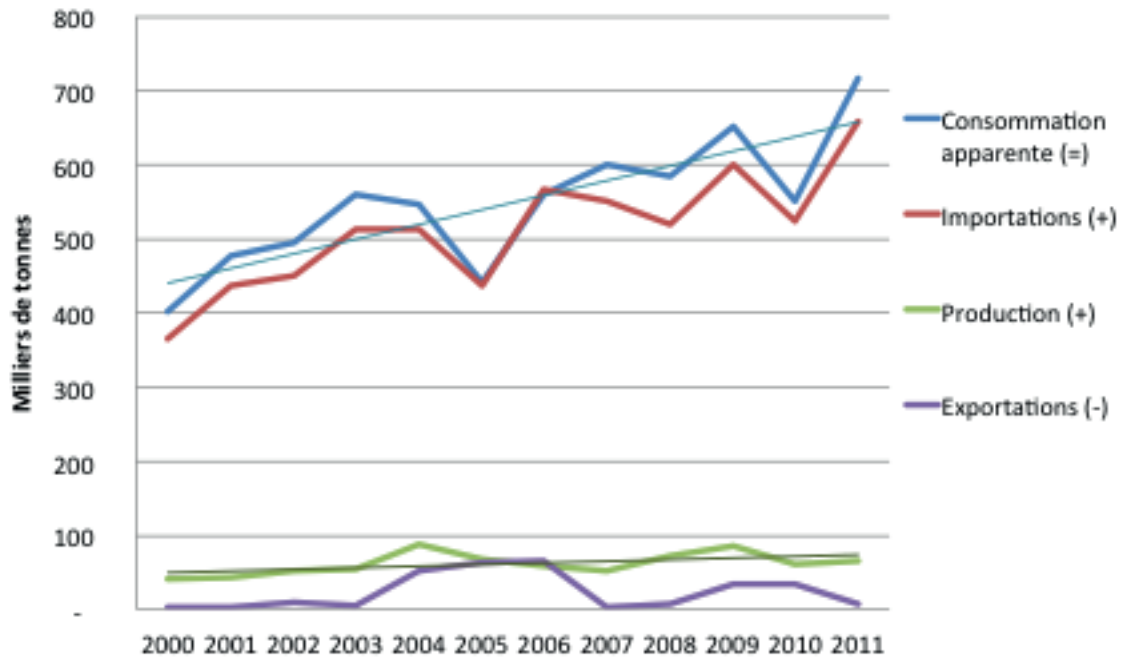
SOURCE : FAOSTAT | © OAA DIVISION DE LA STATISTIQUE 2013 | 11 AOÛT 2013

8 - Pour une présentation méthodologique de l'analyse de filières agroalimentaires, cf. Rastoin et Gherzi, 2010



Un calcul de la consommation apparente d'huiles de graines en Algérie montre une hausse importante de la demande (+ 78% entre 2000 et 2011) qui est accompagnée d'une progression des importations, la production nationale stagnant sous 70 000 t. Cette demande devrait continuer à progresser dans les années à venir (Benassi et Labonne, 2004).

Graphique 6 : Consommation apparente d'huiles végétales, Algérie



SOURCE : FAOSTAT, 2013, NOS CALCULS

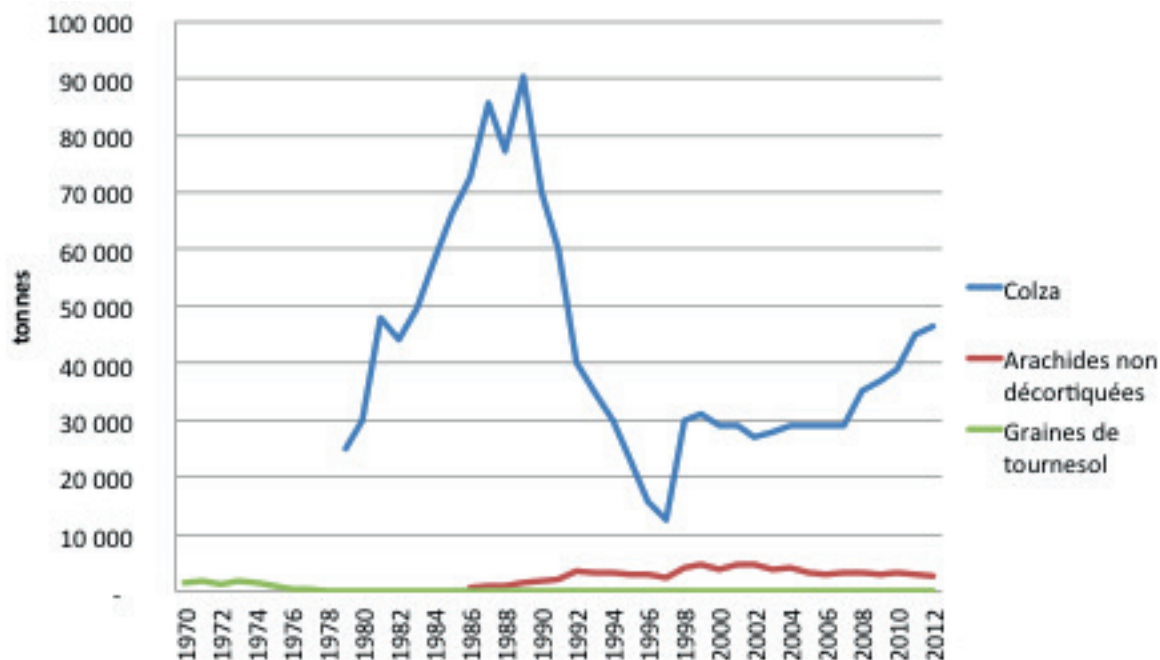
Production agricole

La production de graines oléagineuses en Algérie n'a jamais été importante en raison des conditions climatiques et de la préférence accordée à la production de céréales, avec jachère. En conséquence, le colza, l'arachide et le tournesol qui sont les seuls oléagineux de graine cultivés restent cantonnés à quelques milliers de tonnes depuis des décennies. Le colza a été introduit à la fin des années 1970. Il est monté à 90 000 t en 1989, puis a fléchi à 30 000 t dans les années 2000-2007, pour atteindre 46 500 t en 2012. L'arachide est à 2 800 t, et le tournesol, qui a connu un pic de production à 1800 t au milieu des années 1970, a disparu.

En 2012, on recensait 17 000 ha de colza et 2 300 ha d'arachide, ce qui donne des rendements de 27,4 q/ha en colza et de 12,1 q/ha en arachide, niveaux que l'on peut considérer comme tout à fait corrects en zone méditerranéenne, et qui ont sensiblement progressé dans les 20 dernières années. Les perspectives techniques et économiques de développement des cultures oléagineuses en Algérie sont favorables (Cherfaoui, 2011).



Graphique 7 : Production de graines oléagineuses, Algérie



SOURCE : FAOSTAT, 2013

Industrie des oléagineux

L'industrie des oléagineux a pour objet de triturer des graines ou des fruits en vue d'en extraire de l'huile, avec en co-produit des tourteaux destinés à l'alimentation animale dans le cas des graines (première transformation), puis de raffiner les huiles brutes pour les rendre comestibles (deuxième transformation).

L'Algérie ne dispose pas à ce jour d'unités industrielles de trituration de graines oléagineuses. On note une petite production, à caractère artisanal d'huile d'olive, d'arachide, de colza et de tournesol, pour un total de 70 000 t d'huiles végétales brutes en moyenne 2008-12 (tableau 8).

Tableau 8 : Production d'huiles végétales brutes comestibles, Algérie

PRODUIT	MOYENNE 2008-2012 (T)	VARIATION 1993-2010
Huile d'olive, vierge	36 940	1,6
Huile d'arachide	19 645	2,0
Huile de colza	12 737	1,1
Huile de tournesol	681	30,2
Total huiles brutes	70 004	1,6

SOURCE : FAOSTAT | © OAA DIVISION DE LA STATISTIQUE 2013 | 21 AOÛT 2013



Le groupe Cevital (premier groupe agroalimentaire algérien, avec un chiffre d'affaires de 3,5 milliards d'euros en 2012) a déposé auprès des Autorités algériennes un projet de construction d'une importante usine de trituration de graines oléagineuses (3,3 millions de t/an) sur son site de Bejaia qui bénéficie d'un terminal portuaire et dispose déjà de raffineries d'huile et de sucre. Ce projet, qui présente l'avantage de comporter un volet agricole (développement de la production nationale de graines oléagineuses et de tourteaux pour l'alimentation animale), est en *stand-by*.

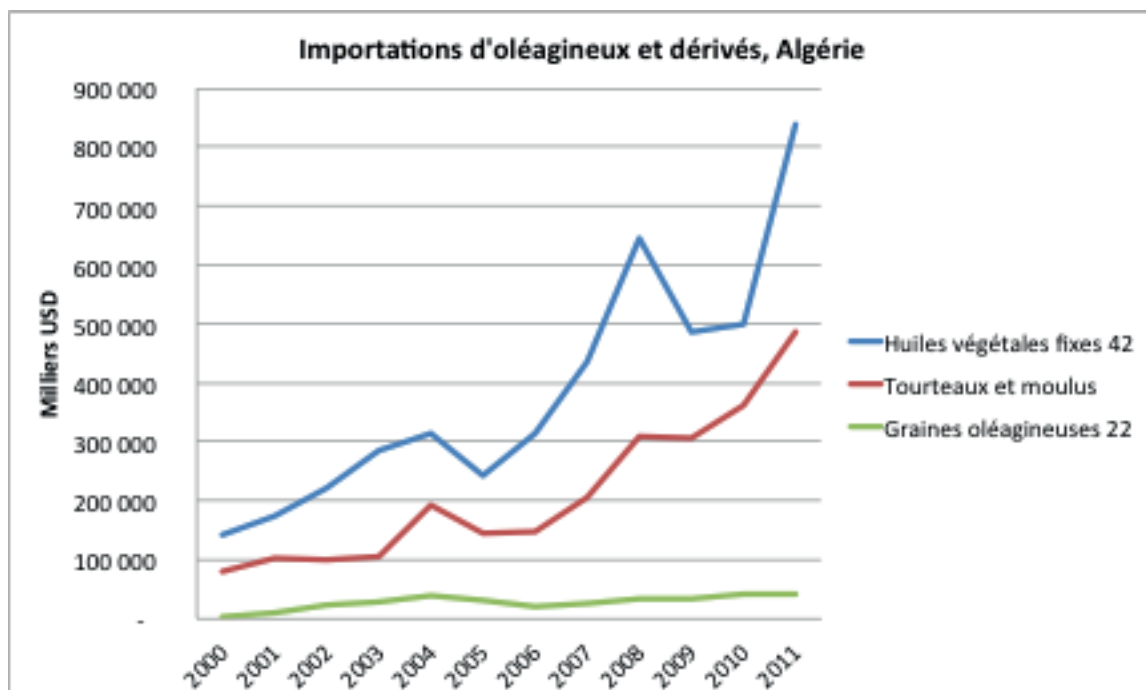
En revanche, l'industrie du raffinage d'huiles est solidement implantée en Algérie, avec 5 opérateurs :

- Cevital (Bejaia, marques Elio et Fleurial, entre 50 et 60% du marché algérien des huiles de table) ;
- Afia International Algeria (filiale du groupe saoudien Savola, une raffinerie dans la wilaya d'Oran, marques Afia et Oléor, environ 20% de part de marché) ;
- Groupe La Belle (Alger, sociétés des corps gras de Bejaia et Annaba, ex-établissements de l'entreprise nationale des corps gras ENCG, marques Goutte d'or et Huilor, 15%) ;
- Prolipos (société de production des corps gras, Aïn M'lila, filiale du groupe Bareche, 6%) ;
- Safia (division agroalimentaire du groupe Cogral, 4 unités de raffinerie d'huile, marque Safia).

Importations

Les importations de graines oléagineuses, huiles et tourteaux pour l'alimentation animale ont approché 1,4 milliard de dollars en 2011, dont 61% pour les huiles et 36% pour les tourteaux (facteur multiplicatif de 6 pour les deux produits par rapport à 2000).

Graphique 8 : Importation d'oléagineux et dérivés, Algérie





L'huile et le tourteau de soja dépassent le milliard de dollars soit les $\frac{3}{4}$ des importations totales d'oléagineux et dérivés.

L'Ukraine est le premier fournisseur d'huiles végétales brutes de l'Algérie (25% en 2012), suivie de l'Allemagne (17%), du Brésil (17%), de l'Espagne (14%) et de l'Indonésie (6%).

Les oléagineux et dérivés (1,4 milliard de dollars) constituent le 3^e poste des importations agricoles et alimentaires de l'Algérie, derrière les céréales (4,2 milliards) et les produits laitiers (1,5 milliard).

Distribution

Les huiles sont commercialisées à travers le réseau des 100 000 épiceries et 2500 GMS que compte l'Algérie à fin 2012.

Régulation de la filière des oléagineux

Après l'indépendance de 1962, l'Algérie s'est engagée dans la voie d'une économie centralement planifiée conduisant à un contrôle généralisé des prix et des marges dans tout le secteur productif et distributif, avec pour objectif d'assurer un accès pour tous aux biens et services de base.

Dans le secteur alimentaire, cette politique a conduit à la création, pour chaque groupe de produits d'entreprises nationales dont l'ENIAL pour les céréales et l'ENCG pour les corps gras. Après les lois de libéralisation de l'économie des années 1980, toutes les entreprises publiques du secteur agroalimentaire ont été partiellement ou totalement privatisées, mais une réglementation (fixation) des prix au consommateur a été maintenu pour le lait pasteurisé, la farine de panification et le pain, les semoules de blé dur, l'eau potable et un mécanisme de plafonnement des prix et des marges pour le sucre blanc et l'huile alimentaire raffinée ordinaire.

La régulation du prix des huiles prévoit 2 niveaux : un prix plafond au consommateur, des marges encadrées aux stades de gros et de détail. Les montants actuels (fin 2013) ont été fixés par Décret n° 11-108 du 06/03/2011.

Tableau 9 : Plafonnement des prix et marges de l'huile alimentaire raffinée ordinaire, Algérie, 2013

CONDITIONNEMENT	PRIX (DA)	MARGE STADE DE GROS	MARGE STADE DE DÉTAIL
Bouteille 1 litre	125	5%	10%
Bouteille 2 litres	250		
Bidon 5 litres	600		

SOURCE : DÉCRET N° 11-108 DU 6 MARS 2011, JO RA, ALGER, 9 MARS 2011



L'huile alimentaire raffinée ordinaire est définie comme un mélange à base d'huile de soja à laquelle peut être ajoutée une fraction d'autres types d'oléagineux déterminés par un arrêté du 7 novembre 1996. La marge du fabricant est plafonnée à 8% sur le coût de revient hors taxes et la marge à l'importation de l'huile raffinée est au maximum de 5% sur la valeur CAF. Une compensation sur budget de l'État est allouée aux fabricants pour la couverture des hausses du prix de l'huile brute de soja et le maintien des prix plafonds au consommateur.

Un tel système suscite inévitablement des manipulations de prix et de flux de produits pour bénéficier des compensations budgétées et peut conduire à une « subvention de l'inefficacité économique » des opérateurs.

Le groupe Cevital indique qu'il parvient, du fait de sa position de leader sur le marché des huiles, à maintenir des prix bas sans recours aux compensations publiques.

Compte tenu de la lourdeur administrative de la régulation, de son coût élevé et croissant, de l'orientation à la hausse du marché des huiles de graine et de la demande de produits différenciés par la qualité et enfin et surtout du caractère moins basique de l'huile par rapport au pain et à la semoule, il semble qu'une évolution graduelle avec une progressivité mesurée du secteur vers davantage de concurrence soit envisageable, d'autant plus que des synergies entre les 3 pays du Maghreb existent potentiellement comme en témoigne la stratégie déployée par le groupe Sofiprotéol/Lesieur-Cristal au Maroc et en Tunisie.

Une telle perspective doit être intégrée dans une démarche de création de valeur locale par l'encouragement à la création d'une filière territorialisée à base de graines produites en Algérie et d'un marché maghrébin unique.



CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS

Synthèse du diagnostic de filière

Avec 12 kg /tête (dont moins de 10% d'huile d'olive), la consommation d'huiles végétales en Algérie se situe au niveau du Maroc et en dessous de la Tunisie (17 kg). La culture de graines oléagineuses étant très limitée (moins de 20 000 ha, pour une production de 50 000 t en 2012, principalement de colza), 90% des besoins algériens en huiles alimentaires (hors huile d'olive) sont couverts par l'importation d'huiles brutes (essentiellement de soja) qui sont raffinées sur place. En conséquence, la production locale de tourteaux pour l'alimentation animale est très faible et entraîne également des importations massives. Le coût des importations d'oléagineux et dérivés a atteint 1,4 milliard de dollars en 2011 (3^e poste d'importation agroalimentaire derrière les céréales et les produits laitiers), dont 61% pour les huiles et 36% pour les tourteaux, avec une forte croissance (multiplication par 6 pour les 2 produits entre 2000 et 2011). L'Ukraine est le premier fournisseur d'huiles végétales brutes de l'Algérie (25% en 2012), suivie de l'Allemagne (17%), du Brésil (17%) et de l'Espagne (14%).

L'industrie du raffinage et du conditionnement des huiles végétales est aujourd'hui largement privatisée. Elle comporte 5 opérateurs : Cevital, leader du marché avec 50%, suivi de Afia (filiale du groupe saoudien Savola, 20% de part de marché), La Belle (15%), Prolipos (groupe Bareche, 6%) et Safia.

Les huiles végétales alimentaires « ordinaires » (mélange à base de soja défini par réglementation) sont soumises à un régime administratif de plafonnement des prix et des marges aux stades industriel et commercial. Le prix plafond de l'huile est depuis 2011 de 120 DA/l en bidon de 5 litres (environ 1,10 €). En cas de réduction des marges du fait de l'augmentation des prix des huiles brutes importées, un mécanisme de compensation abondé par le budget de l'État est accessible aux industriels. Cette gestion de la filière est coûteuse pour les finances publiques et génère des fraudes, mais est conforme au principe de la « couverture universelle » des besoins alimentaires de base des citoyens.

Comme dans les autres pays du Maghreb, la stratégie d'importation est pénalisante pour le développement d'une filière territorialisée. En Algérie, la dépendance externe et le déficit de création de valeur locale sont aggravés du fait que les importations se situent non pas au stade de la matière première (graines oléagineuses), mais du produit industriel intermédiaire (huiles brutes).



RECOMMANDATION ET PROJET D'ACTION

Les enjeux pour la filière des oléoprotéagineux algérienne sont sensiblement différents de ceux de la filière céréales pour laquelle l'objectif de sécurité alimentaire doit primer. En effet, l'huile ne constitue pas un produit aussi sensible que le pain ou la semoule pour la population. Il semble donc possible, pour la filière des oléoprotéagineux, d'envisager une libéralisation progressive du marché en élargissant la part des produits non subventionnés, tout en stimulant le développement d'une filière territorialisée fondée sur la production locale de graines et donc en réduisant la dépendance externe de l'Algérie en matière de produits d'alimentation humaine et animale et en contribuant à la création d'emplois en zones rurales. À cet égard le projet de création d'unité de trituration à Béjaia du groupe Cevital adossée au développement de la culture du colza et du tournesol apparaît comme pertinent.

Il existe donc une opportunité de création d'une véritable filière d'oléoprotéagineux en Algérie qui pourrait s'appuyer sur :

- La construction de l'unité de trituration de Bejaia projetée par le groupe Cevital ;
- La création d'entreprises agricoles sur des terres concédées par l'État et leur organisation en « fermes pilotes » ;
- Le repérage d'agriculteurs motivés s'appuyant sur les fermes pilotes et pouvant jouer par la suite un rôle d'entraînement ;
- La mise à disposition d'itinéraires techniques et d'intrants adaptés (notamment semences et fertilisants) ;
- La mise en place d'un dispositif de commercialisation et de marketing de l'huile de colza et de tournesol ;
- La structuration de la filière par une organisation interprofessionnelle ;
- La conception d'un programme d'essaimage de l'expérience pilote en vue d'intégrer des agriculteurs de taille moyenne et d'atteindre ainsi un objectif de développement rural durable par l'amélioration de leurs revenus et la nécessaire diversification des systèmes de cultures, ainsi que par la création induite d'activités et d'emplois en amont et en aval de la filière.

Un tel projet pourrait s'appuyer à la fois sur la coopération bilatérale avec l'interprofession française Proléa/Sofiprotéol et européenne à travers le programme ENPARD.

Les volets suivants mentionnés à propos de la filière céréales sont également valables pour la filière oléoprotéagineux :

- Observatoire de la consommation alimentaire ;
- Éducation du consommateur (nutrition, réduction des pertes et gaspillages) ;
- Lutte ciblée contre la précarité alimentaire ;
- Observatoire des marchés et des filières agroalimentaires ;
- Formation professionnelle ;
- R&D (semences, agronomie, technologie de transformation adaptée aux petites unités).



IPEMED

- INSTITUT DE PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE DU MONDE MÉDITERRANÉEN -